



# Inflation normative : qu'est-ce que le droit à la simplification que défend Alain Madelin ?

C.D.

**Ancien ministre de l'Économie, Alain Madelin, était invité par le mouvement patronal Ethic pour aborder le thème «La révolution : « droit à la simplification » » et présenter son projet de création de ce nouveau droit.**



*Alain Madelin, fervent défenseur du libéralisme, défend le droit à la simplification.*

Face à l'inflation normative qui pèse sur l'action publique, l'économie, les entreprises et la société française, l'ancien ministre de l'Économie et ancien député français et européen, Alain Madelin, fervent défenseur du libéralisme, propose de créer un droit à la simplification. Invité du mouvement patronal [Ethic](#), il a détaillé devant sa présidente, [Sophie de Menthon](#), et de nombreux chefs d'entreprise les contours de ce projet qu'il entend faire peser dans le débat public à un an de l'élection présidentielle. Alain Madelin part du constat que

les politiques, malgré leur promesse de simplification, restent attachés à un foisonnement réglementaire propre à l'étatisme français – près de 400 000 normes –, alors même qu'une sorte de libéralisme populaire émerge.

## **Demander la suppression ou la réécriture de normes**

Depuis des années, s'accroissent des lois de simplification, des décrets de simplification, des organismes de simplification, sans que la France n'arrive à gérer le stock de normes et n'arrive à “fermer le robinet, toujours ouvert, de la création de nouvelles normes”.

Alain Madelin estime que ce blocage vient de l'inefficacité de la simplification par le haut et appelle donc à une simplification par le bas. D'où sa proposition de créer un droit à la simplification.

Le droit à la simplification, que souhaite voir naître l'homme politique, consiste à permettre à tous - citoyens, entreprises, acteurs de terrain -, de signaler à une task force placée sous l'autorité du Premier ministre une norme inutile, inapplicable ou incompréhensible, étude d'impact économique et dossier solide à l'appui, afin de proposer sa réécriture ou sa suppression. Cette task force interministérielle analyserait les demandes relatives aux normes signalées sur le site internet consacré à cette cause et récemment lancé par

Alain Madelin : [jesimplifie.fr](http://jesimplifie.fr)



*Alain Madelin estime que ce blocage vient de l'inefficacité de la simplification par le haut.*

## **Inversement de la charge de la preuve, un changement culturel**

Avec ce mécanisme “la charge de la preuve est inversée : c'est à l'administration de prouver l'utilité de la norme”, a-t-il alors relevé, expliquant que cette dernière aura la charge de prouver “la nécessité, la proportionnalité, l'intelligibilité, l'accessibilité et l'utilité des règles qu'elle impose”.

Quatre solutions s'offriront alors au Premier ministre et à la task force qui l'assisterait : supprimer la norme, la geler, accepter la rédaction alternative proposée ou rediscuter de l'écriture de la norme. Les normes essentielles de sécurité, de santé comme de protection ne seront pas concernées, l'objectif premier de ce nouveau droit étant de mettre un coup d'arrêt à l'inflation normative. “L'énorme avantage de ce droit à la simplification, c'est que non



seulement nous réduisons les normes, mais nous pourrions changer culturellement l'administration", note Alain Madelin.

Point important néanmoins, le droit à la simplification est un droit de saisir l'autorité du processus de simplification, mais n'est pas un droit opposable.

### **Limiter strictement le rôle du législateur à la loi**

Pour permettre la bonne mise en place de ce dernier, l'ancien ministre de l'Économie insiste sur l'importance que le législateur respecte la séparation entre les normes législatives et réglementaires, respectivement régies par les articles 34 et 37 de la Constitution. Notre société se dirigeant progressivement vers une société de la connaissance numérisée, elle deviendra par nature beaucoup plus légère et nécessitera beaucoup de souplesse.

Or, l'intégration de la partie réglementaire dans la loi fige les possibilités d'action. "Les lois, d'une façon générale, doivent redevenir des lois de principe ; pour le reste, c'est le juge qui décide", affirme Alain Madelin, qui défend le rôle d'arbitre du juge en prenant exemple sur les pays du Common law.

"Derrière ce droit à la simplification, il y a l'idée d'une révolution qui consiste à modéliser le bas pour essayer de bouger le haut", insiste-t-il.

### **Devenir la cause nationale de 2027**

L'homme politique entend faire grandir cette cause en la rendant populaire, afin de bénéficier de sondages très favorables à la veille de l'élection présidentielle de 2027 et d'en faire une cause nationale.

"Il ne suffit pas seulement de faire bouger les choses pour sortir de l'impasse dans laquelle nous sommes, mais pour saisir toutes les opportunités du futur. Et c'est à mon avis, le grand débat qui doit venir d'ici l'élection présidentielle".

Il semble bien parti puisque, selon un sondage réalisé à sa demande avant le lancement de ce droit à la simplification, l'opinion semble largement convaincue de l'excès de normes.



### **Redonner du sens à la responsabilité citoyenne**

À travers ce nouveau droit, l'homme politique défend plus largement la restauration du sens de la responsabilité chez tous les citoyens et ce qu'il appelle "l'agir responsable".

Il défend le droit à s'affranchir des normes tout en respectant l'objectif poursuivi par les textes, en étant guidé par l'agir responsable. Il reviendrait alors au juge d'établir si tel ou tel comportement était réellement responsable. Mais l'homme politique l'admet, ce scénario est très peu probable en France. "Il faudrait mettre dans chacune des lois qui nous embêtent un article supplémentaire qui nous permette d'y déroger à telle ou telle condition, mais jamais le Conseil constitutionnel n'accepterait cela".

### **Des pistes pour tendre vers l'agir responsable**

Une solution pour tendre vers l'agir responsable pourrait être de commencer par appliquer en droit français trois idées européennes : la subsidiarité, la proportionnalité et l'obligation de résultat.

Une autre idée provenant du droit européen est le test PME, lors de la création d'une nouvelle norme.

Inscrit dans la loi de simplification de 2024, il est en commission mixte paritaire depuis le début de l'année. Alain Madelin considère qu'il faudrait en élargir le champ, notamment en prenant en compte la charge administrative qui incomberait aux PME à qui s'appliqueraient cette réglementation, en étudiant les bénéfices ou encore les effets collatéraux.

Le mouvement [Ethic](#) soutient le projet d'Alain Madelin. En attendant sa mise en œuvre lors du prochain quinquennat, qui nécessitera toutefois une majorité parlementaire élue sur un programme comprenant un droit à la simplification, l'ancien ministre de l'Économie entend rallier le plus grand nombre à sa cause. ■